

La CFE-CGC Groupe RATP reste opposée au projet de réforme des retraites...

Alors que le gouvernement doit présenter son projet le 24 janvier 2020 en Conseil des ministres, la CFE-CGC Groupe RATP s'y oppose toujours fermement.

Le retrait du projet de texte de loi de l'âge pivot à 64 ans est un leurre puisque rien ne change :

- dans l'architecture du projet ;
- dans les paramètres qui causent le déséquilibre à venir ;
- dans la nécessité de conserver une référence à l'âge du taux plein que le gouvernement continue de vouloir collective et injuste ;
- pour les catégories les plus malmenées dans un système unique par points comme les carrières ascendantes et les carrières incomplètes des femmes.

Pour la CFE-CGC Groupe RATP, le projet reste donc tel qu'il a toujours été : une réforme inutile et dangereuse, dénuée de la moindre étude d'impact et dont le seul objet à terme est de diminuer globalement le niveau des pensions, d'en faire une annexe du budget de l'État soumise aux impératifs de convergence européenne, et d'ouvrir ainsi la voie à des produits de retraite supplémentaire.

...mais suspendra le mouvement le temps de la Conférence de financement

Les partenaires sociaux sont conviés à discuter, jusqu'à fin avril et dans un cadre très contraint, des modalités de l'équilibre et du financement des retraites dans le cadre du futur système universel.

Fidèle à sa posture, la CFE-CGC participera à cette Conférence avec pour priorité l'équilibre du futur système sans augmenter la durée de cotisation ou accélérer les réformes en cours allant dans ce sens.

Nos revendications seront :

- avoir une véritable étude d'impact et de financement ;
- obtenir une étude fiable sur les populations perdantes ;
- utiliser de nouvelles formes de financement sans augmenter le coût du travail.

Fin 2024, la dette sociale sera intégralement financée. Pour autant, l'État n'envisage pas de supprimer la part de CSG et la CRDS qui ont permis ce remboursement. La CFE-CGC Groupe RATP exige que le produit de ces taxes serve au financement des retraites et ne soit pas capté par l'État à d'autres fins.

Dans l'attente du démarrage des travaux de la Conférence, la CFE-CGC Groupe RATP appelle à la mobilisation, le vendredi 24 janvier, à l'occasion de la présentation du projet de loi en Conseil des ministres.

Pour information, le préavis de grève illimitée restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Vos délégués CFE-CGC Groupe RATP restent à votre écoute et continueront à participer à toutes les réunions pour défendre au mieux vos intérêts.

